

DOSSIER RIE III

Planifier l'amnésie

Si les derniers budgets de l'État de Vaud, et surtout les comptes, montrent toujours une très bonne santé financière, les difficultés s'annoncent et elles sont nombreuses.

Les finances de l'État ont connu plusieurs phases ces trente dernières années, avec des choix qui ont eu un impact à long terme. Ainsi les baisses fiscales du début des années 1990 ont empêché l'État d'absorber le choc économique et sont responsables de la dégradation de la situation. Des coupes budgétaires très importantes ont permis, avec un redressement de la situation économique, que la situation s'améliore au point de rembourser la dette, au prix cependant d'un maintien des mesures d'austérité, dogmatisme de la majorité de droite. Depuis quelques années, les dotations suivent la croissance démographique et économique, et contribuent au développement de nouveaux projets. Cette situation, meilleure que dans la plupart des autres cantons, n'a cependant pas apporté de solution

aux détériorations précédentes. Elle ne prend ainsi que partiellement en compte les modifications structurelles de la société (vieillesse, éducation), alors que celles-ci ont un grand impact sur les services publics.

SOMBRE TABLEAU

La fonction publique vaudoise a subi de très nombreuses mesures visant à diminuer les charges de personnel. Et si la réforme du système salarial a permis une revalorisation de certaines fonctions pour un coût annuel de 80 millions, suivant en cela des revendications syndicales, le nouveau système contrôle aussi strictement l'évolution des salaires, ralentit les carrières et verrouille les promotions. L'État est déjà en train de se refaire et l'on peine à imaginer la manière dont les promesses de l'époque puissent se réaliser avec des ressources tarées.

La planification financière de l'État prévoit de plus un retour aux déficits dans les prochaines années. Outre les conséquences du climat économique (franc

fort notamment) sur les recettes fiscales, des augmentations des dépenses sont prévisibles: des coûts de fonctionnement qui découlent logiquement des investissements dans des nouvelles infrastructures qu'il faudra bien exploiter; l'impact de l'augmentation des primes d'assurances maladies sur les subsides, les prestations que la Confédération va transférer aux cantons dans son plan d'économie (projet dit de «stabilisation financière 2017-2019»), le financement des «contreparties sociales» prévues dans la feuille de route et les nouvelles niches fiscales qu'instaurerait la troisième réforme de la fiscalité des entreprises. C'est donc à ce tableau sombre que le Conseil d'État veut ajouter la baisse de la fiscalité des entreprises. Or ce dernier n'a pas actualisé sa planification financière, alors qu'il avait annoncé dans celle-ci un impact de la feuille de route limité à 60 millions par an...

*Julien Eggenberger
Président du SSP Vaud
et député PS*

DOSSIER RIE III

Les communes perdantes

La RIE III vise à baisser les impôts de l'ensemble des entreprises, afin que les sociétés multinationales – qui font de l'évasion fiscale – continuent d'être intéressées à localiser leurs sièges en Suisse. Une des conséquences de cette politique honteuse est de protéger les intérêts des petites communes qui ont joué le jeu dangereux du *dumping* fiscal, tandis que celles qui ont un tissu économique diversifié (et dont l'assiette fiscale ne repose pas sur les forfaits fiscaux) verront leurs ressources se tarir de moitié!

Une chose est donc sûre, d'après l'Association des communes suisses: «RIE III: les communes devront payer les pots cassés». Et c'est dans le

Canton de Vaud qu'elles devront payer le plus: plus de 110 millions par an!

L'Union des communes vaudoises (UCV) estime ainsi que 50 à 70 communes perdront l'équivalent de 1 à 12 points d'impôts par an (jusqu'à 30% des revenus fiscaux pour certaines communes), et que du fait de la péréquation, l'ensemble des communes perdra des revenus correspondants à au moins un point d'impôt par an. Malheureusement, ce sont souvent les villes centres – là où la gauche est la plus forte, et là où elle peut mener une vraie politique écologique et sociale – qui perdent le plus. À Lausanne, par exemple, la Ville estime les pertes à 55 millions de francs (bruts) par

an, soit plus que les dépenses pour les bibliothèques, le service des sports et le service de protection et sauvetage! Dans les autres villes du canton, les chiffres sont parlants: 4 millions à Nyon, 3,5 à Vevey, 3,2 à Yverdon, 2,7 à Renens ou encore 1,2 à Orbe.

Comme le note l'UCV, «toute diminution des recettes fiscales des personnes morales implique une diminution des charges et/ou une augmentation d'autres recettes 'fiscales'». En langage clair, avec la RIE III, les communes devront soit augmenter les impôts, soit couper dans les prestations: parcs et promenades, nature en ville, crèche, culture, aide sociale, logement,...

Romain Felli

